
DOCUMENT D'INFORMATIONS

SOMMAIRE DE LA DYNAMIQUE DE LOISIR EN ESTRIE



ZOOM SUR LE CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

MISSION

En Estrie, assurer le développement et l'accessibilité de la pratique du loisir, qu'elle soit sportive, culturelle, sociale et communautaire, en plein air ou en activité physique. Cela en jouant un rôle d'expert, de soutien et de carrefour pour les élus, les bénévoles et les professionnels et un rôle mobilisateur en faveur de la coopération entre les différents acteurs.

VALEURS

Le CSLE privilégie un certain nombre de valeurs qui orientent et encadrent ses actions. Ainsi, il entend agir en complémentarité, en coopération et en soutien, dans le respect des principaux acteurs que sont les municipalités et les associations, les élus, les bénévoles, les professionnels ainsi que les partenaires régionaux engagés en loisir public. L'innovation et l'adaptation aux milieux sont des valeurs privilégiées.

LES CINQ « AGIRS » 2017-2022

« Agir » Coopération avec le milieu : valeur fondatrice		« Agir » Espaces collectifs : rendre accessibles, pertinents, sécuritaires et partagés	
<i>Tout en complémentarité!</i>		<i>Tout en accessibilité!</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux collectifs : vigilance quant aux enjeux et aux attentes du milieu et de ses acteurs signifiants • Outils dynamiques : proposition d'outils pertinents et adaptables aux divers milieux • Événements et projets communs : privilégier le partenariat à l'intervention 		<ul style="list-style-type: none"> • Environnement sécuritaire : faciliter les diagnostics • Expertise équipements : aider à la gestion et au renouvellement • Utilisation citoyenne accrue : pratique libre et aménagement adapté aux besoins nouveaux 	
« Agir » Bénévolat : renouveler et valoriser		« Agir » Bouger : physiquement et socialement	
<i>Tout en originalité!</i>		<i>Tout en proximité!</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Regard neuf sur le bénévolat (nouveau) • Approche renouvelée en soutien et en recrutement • Réseau d'alliés pour l'action régionale et locale 		<ul style="list-style-type: none"> • Pratique libre axée sur l'ensemble des citoyens en loisir et en santé globale • Offre diversifiée de services en simultané • Qualité de l'expertise du personnel et des ressources partenaires déployées 	
« Agir » Corporatif : une organisation souple, compétente et pertinente			
<i>Tout en rigueur!</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la mission des personnes handicapées • Gestion corporative • Arrimage des multiples mandats aux priorités de l'Estrie • Gouvernance renouvelée - revitalisation • Transfert d'expertise 			

ZOOM SUR LE PAYSAGE ESTRIEN

- Estrie = montagnes, lacs, rivières, *pas de mouches noires!* Superficie : 10 194 km² (4^e plus petite au Québec).
- L'Estrie a une population de 328 988 personnes (donnée 2019), soit près de 4 % de la population québécoise.
- La population de l'Estrie est répartie dans six territoires de MRC et dans la ville de Sherbrooke :
 - Sherbrooke concentre au-delà de 50 % de la population estrienne;
 - La population rurale représente 32,8 % de la population de la région, ce qui est largement supérieur à la moyenne de l'ensemble du Québec (18,5 %).
- L'Estrie compte 89 municipalités :
 - 51 % - moins de 1 000 personnes
 - 77 % - moins de 2 000 personnes
 - 85 % - moins de 3 000 personnes
 - 92 % - moins de 5 000 personnes
- La population de l'Estrie, comme celle du Québec, est vieillissante : des indicateurs comme « l'âge médian », « l'indice de vieillesse » et le « pourcentage de 65 ans ou plus » reflètent bien cette réalité et sont tous à la hausse.
- Au plan des revenus, les gens sont moins bien nantis qu'ailleurs au Québec.
- Présence d'un réseau d'institutions d'enseignement complet dans les deux langues.

ZOOM SUR LES DISPENSATEURS DE SERVICES

LE PALIER LOCAL, LA PREMIÈRE LIGNE

Municipalités :

- Les municipalités supportent le développement de différentes façons : mise sur pied de programmes, interventions directes et soutien technique ou financier auprès des organismes bénévoles qui prennent en main l'organisation, l'offre et l'entretien des installations. Les deux tiers (2/3) des municipalités de l'Estrie ont un comité de bénévoles voué au loisir et au sport. Ils prennent diverses formes : corporations autonomes, commissions municipales, organismes intermunicipaux. Plus du trois quart (3/4) des municipalités comptent moins de 2 000 personnes. La capacité de payer du milieu est donc plus restreinte. Cette caractéristique forge la dynamique de développement.
- Vingt-huit (28) communautés (le 1/3) ont du personnel rémunéré en loisir. Note : les effectifs augmentent proportionnellement avec la taille des municipalités.
- Quatre (4) MRC (66 %) se sont dotées d'un agent de développement en loisir au service du développement des communautés locales. Depuis 35 ans, les MRC jouent un rôle majeur en loisir sur certains territoires : MRC des Sources, de Coaticook, du Granit et du Haut-Saint-François. Elles assument, là où il y a une volonté des municipalités de travailler sur les problèmes locaux communs et sur les enjeux supralocaux, les responsabilités suivantes : soutenir le développement au palier local, identifier les enjeux en loisir sur leurs territoires, mettre en place des projets, des services ou des programmes répondant aux préoccupations communes.

Institutions scolaires :

- L'Estrie compte 105 écoles de niveau primaire, 25 écoles de niveau secondaire, 4 centres de services scolaires, 3 institutions de niveau collégial et 2 institutions universitaires.
- Offre directe d'activités multiples auprès de leur clientèle (sportives, culturelles, de plein air, etc.).
- Agissent comme « courroie » d'information auprès des jeunes et de leurs parents, ont fait un virage santé ces dernières années, vague de mises en chantier d'aménagement des cours d'écoles au niveau primaire.
- Particularités : 44 % des écoles secondaires ont un statut privé; un « per capita » des plus élevés au Québec.
- Initiative estrienne, le mouvement Santé globale est implanté dans 23 écoles, tant au niveau primaire que secondaire.

Milieu associatif (OBNL) sectoriel :

- Clubs locaux : regroupent les pratiquants d'une discipline. Ils sont généralement gérés par des bénévoles. Ils sont la pierre angulaire du développement. Leur environnement demeure précaire : manque de ressources et difficultés de recrutement, de formation et de rétention des bénévoles, entraîneurs et officiels. Il y a peu de structure en milieu rural.

AU PLAN RÉGIONAL

Organismes de regroupements divers au service des structures locales :

- Associations régionales : elles sont composées presque exclusivement de bénévoles. Un tiers des sports pratiqués en région comptent sur ce type d'organisations. Elles disposent de peu de ressources pour jouer leur rôle de façon efficace. Elles sont disparates tant dans leur niveau de développement que dans leur forme d'organisation. Par exemple, leur taille varie, leur territoire de desserte peut être différent, le pôle de développement est centralisé à Sherbrooke, sur l'ensemble du territoire ou dans une autre municipalité urbaine, leur clientèle est tantôt scolaire, tantôt civile ou les deux, etc.
- RSEQ - Cantons-de-l'Est : organisme gestionnaire des ligues sportives scolaires.

AU PLAN DU TRAVAIL EN PARTENARIAT

Les ententes :

- Scolaires-municipales : les ententes actuelles visent principalement l'utilisation conjointe des équipements et touchent la gestion, le partage des coûts, de même que les horaires d'utilisation des équipements. Il y a des différences significatives entre les milieux urbain et rural. Pour les petites municipalités, les ententes sont généralement informelles; elles se font souvent à l'amiable avec les directions d'écoles. En milieu urbain, les ententes sont plutôt formalisées. Dans la majorité des cas, il y a « facture taxes en sus ». Il y a bien sûr des exceptions où l'échange de services prévaut.
- Scolaires-milieu associatif : les ententes sont plutôt rares; elles se font à la pièce et visent l'accessibilité aux plateaux, surtout ceux appartenant aux établissements d'enseignement supérieur (ex. : piscine, aréna, terrain de football et de soccer, etc.). Souvent, elles reposent sur des règles exclusivement liées à des objectifs de rentabilité des propriétaires.
- Intermunicipales : les ententes existantes portent surtout sur l'offre d'activités : offre de services à la pièce ou complète. Les municipalités moins peuplées se regroupent pour offrir un service ou se tournent vers les plus grandes pour permettre à leur population d'avoir accès à des équipements et à des activités. La réalisation d'ententes

intermunicipales ne va pas de soi. La rencontre du rural et de l'urbain est particulièrement plus difficile.

- Faible continuum dans l'offre d'activités entre l'école et les services municipaux. Manque de continuité dans l'offre de services, particulièrement pour les jeunes. Concertation déficiente. Manque de collaboration (mise en commun, des décisions qui vont dans un même sens, etc.). Manque de complémentarité des services et des programmes offerts.

ZOOM SUR LES RESSOURCES HUMAINES

AU PLAN DES BÉNÉVOLES

- Force de la main d'œuvre bénévole et de son dynamisme, mais d'une communauté à l'autre, d'une activité à l'autre, d'une période à l'autre, le service varie. Fragilité des organisations, état de développement inégal, « roulement » des ressources.
- Présence d'un conseiller municipal responsable des loisirs dans presque toutes les municipalités de l'Estrie. Leurs réalités : changement continu (aux 4 ans), préparation à leur rôle déficiente et carence de « support » (plus fort en milieu rural).
- Difficultés multiples : essoufflement, diminution de l'engagement, insuffisance de soutien, recrutement difficile surtout auprès des jeunes, responsabilisation accrue des gestionnaires/complexification et alourdissement des tâches.